

SOCIETE 3BD
Société civile Immobilière
Capital : 1 000,00 €
Siège social : 2 Place de la Liberté
63430 PONT-DU-CHATEAU
RCS CLERMONT-FERRAND 793 315 219

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE CINQ JUILLET, à quinze heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Cédric BOULOT préside la séance en sa qualité de gérant.

Sont présents ou représentés :

- **Madame Estelle BARTKOWSKI**, épouse *BOUCHON*
Propriétaire de DEUX CENTS parts sociales
En pleine propriété, ci 200 parts
- **Monsieur Cédric BOULOT**
Propriétaire de DEUX CENTS parts sociales
En pleine propriété, ci 200 parts
- **Madame Isabelle DELARBRE**,
Propriétaire de DEUX CENTS parts sociales
En pleine propriété, ci 200 parts
- **Monsieur Frédéric BRUN**
Propriétaire de DEUX CENTS parts sociales
En pleine propriété, ci 200 parts
- **Madame Emilie TALVARD**
Propriétaire de DEUX CENTS parts sociales
En pleine propriété, ci 200 parts

Total des parts présentes ou représentées 1000 parts
sur les 1000 parts composant le capital social.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée réunissant la totalité du capital social peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi conçu :



- Dissolution anticipée de la société à compter de ce jour,
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs, de ses obligations et de sa rémunération,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les statuts de la société,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Après avoir donné lecture du rapport de la gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Un large échange de vues s'instaure entre les associés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable, sous le régime légal.

Le siège de la liquidation est fixé à PONT DU CHATEAU (63430), 2, Place de la Liberté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, nomme en qualité de liquidateur Monsieur Cédric BOULOT demeurant à BILLON (63160), 38, rue du Colombier, pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi en cas de cession globale ou d'apport de l'actif, pour procéder aux opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci. Il continuera les affaires en cours et pourra en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le liquidateur ne sera pas rémunéré au titre de cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Cédric BOULOT, ici présent et intervenant, déclare accepter la mission qui lui est confiée, et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités ; y compris les formalités par voie dématérialisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

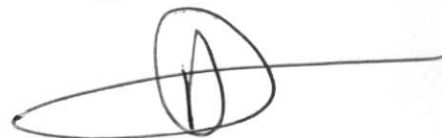
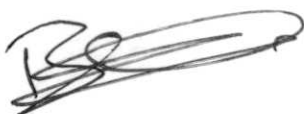
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le Gérant

Les Associés




Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
PUY-DE-DOME
Le 19/08/2024 Dossier 2024 00045081, référence 6304P01 2024 N 01901
Embarquement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro